REPUBLIQUE DU SENEGAL ATTESTATION PROVISOIRE UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI ATTESTATION PROVISOIRE

N° 0299735

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

50926

OFFICE DU BACCALAUREAT

Le Directeur de l'Office du Baccalauréat, soussigné, certifie que :

Monsieur Arona DIALLO

Né le 22 Février 1996 à DJIGUINOUM (SENEGAL)

a obtenu le certificat d'aptitude au grade de

BACHELIER DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

SERIE S2, SCIENCES EXPERIMENTALES

SESSION NORMALE - 2016

Le 18 Juillet 2016

Centre de THIES

Jury N° 636

avec la mention PASSABLE



Fait à DAKAR, le 30 Juillet 2016



TRES IMPORTANT : La présente attestation est provisoire et valable pour une période de deux ans au plus. Un an après la date portée ci-dessus le titulaire devra accomplir auprès de l'Office du Baccalauréat les démarches nécessaires en vue de l'établissement du diplôme définitif, qui ne sera délivré qu'à l'impétrant (e) en personne, contre remise de la présente attestation provisoire et éventuellement paiement des frais d'envoi. En aucun cas, il ne peut être délivré de duplicata ni de l'attestation ni du diplôme. Il est recommandé de faire établir de l'un comme de l'autre des copies ou photocopies qui doivent être certifiées conformes à l'original par le Maire ou par le Commissariat de Police.



DIAA - 161615 - 016611 - 061515 - 015195 CLE: 116899111/1168991